FONCTIONNEMENT DU SITE

BAIGNADE :
La baignade pour les personnes à mobilité réduite est autorisée uniquement pendant les heures de surveillance du poste de secours du Rocher, entre les limites de zone de baignade.
La zone de baignade surveillée a été autorisée par l'arrêté municipal n° DIV-2017-028.

JOURS ET HORAIRES D'UTILISATION DU MATÉRIEL POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :
Le matériel pour personnes à mobilité réduite sera mis à disposition du public du 24 juin 2017 au 03 septembre 2017 de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 (sauf en cas de mauvais temps ou d'impossibilité de baignade…).

STOCKAGE DU MATÉRIEL :
Seront stockés sur l'aire de caillebotis :
- Les tiralos
- Les hippocampes

FONCTIONS DU POSTE DE SECOURS :
- Surveillance des plages et lieux de baignades d'accès non payant
- Informations sur les conditions de baignade, la météo : ces informations seront communiquées journalièrement par le poste de secours sur le panneau situé à proximité du poste de secours.

FONCTIONS DES SERVICES TECHNIQUES :
- Contrôle et mise en état des tiralos et hippocampes avant le début de la saison et chaque fois que nécessaire durant la saison estivale.
- Effectuer le nettoyage des sanitaires

FONCTIONS DE L'HANDIPLAGISTE :

Avant l'ouverture du site :
- Noter sur la main courante (cahier) les conditions météorologiques et de baignade (vent, température de l'eau, de l'air, soleil et pluie)
- Mettre en place le matériel : installer les tiralos et les hippocampes

Pendant l'ouverture du site :
- Aider les personnes pour les transferts fauteuil/tiralos…
- A la sortie de l'eau, ramener la personne près de sa famille
- Tenir une main courante

Après l'ouverture du site :
- Rincer et ranger tout le matériel (tiralos, hippocampes)

MAIRIE - 14, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 85560 LONGEVILLE SUR MER
Tél : 02 51 33 30 33 - Fax : 02 51 33 33 09 - e-mail:mairie@longevillesurmer.fr